

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)
Date d'émission: 9/30/2022 Date de révision: 5/1/2023 Version: 1.1

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : BASIC BILGE CLEANER

Code du produit : 1400097

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Nettoyant et dégraissant de cale biodégradable

Restrictions d'emploi : Usine alimentaire, utilisation industrielle et institutionnelle seulement

1.3. Fournisseur

Project Clean Inc.

12 James St N, Suite 201A Hamilton, ON L8R 2J9

Canada

T 1 800 663 9925

regulatory@projectclean.com - www.projectclean.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Canada	CHEMTREC Chemical Emergency	www.chemtrec.com	1 800 424 9300	24hr/day 7days/week within USA and Canada
Canada	CANUTEC Transportation Emergency	www.canutec.com	1 613 996 6666 *666 on a cell phone	24hr/day 7days/week within USA and Canada

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Corrosif pour les métaux, Catégorie 1	H290	Peut être corrosif pour les métaux
Campaif/imitant navula navu Catécania 1	11044	Dualiania das la môliumas da la massi, ak das lása

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1 H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions

oculaires graves

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, H318 Provoque des lésions oculaires graves

Catégorie 1

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (GHS CA) : P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P260 - Ne pas respirer les fume, mist, vapours or spray.

P264 - Se laver hands and forearms soigneusement après manipulation. P280 - Porter protective gloves, protective clothing, and eye or face protection.

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur la SDS du produit).

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

P405 - Garder sous clef.

P406 - Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

P501 - Éliminer le contenu ou récipient dans city, provincial or federal regulations.

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	% m/m
Disodium metasilicate	silicic acid (H2-SiO3), disodium salt	n° CAS: 6834-92-0	1 - 5
Sodium hydroxide	Sodium hydroxide	n° CAS: 1310-73-2	1 - 5
C9-11, Ethoxylated Alcohol	(C9-C11) Alkyl alcohol, ethoxylate	n° CAS: 68439-46-3	1 - 5

^{*}The exact concentrations have been withheld as a trade secret. Les concentrations exactes ont été retenues en tant que secret commercial.

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la

peau

: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements

contaminés. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un

médecin.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation.

Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

Symptômes chroniques : No effects known.

Symptômes/Effets attendus, aigus et différés : Corrosion of the eye tissue. Peut causer des irritations de la

peau, dermatites, ou brûlures cutanées.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Pas d'informations complémentaires disponibles

5/1/2023 (Date de révision) FR-CA (français - CA) 3/14

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de

protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Mesures générales : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Nettoyer dès que possible tout

épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre

endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Gloves (EN 374). Protective clothing (EN 14605 or EN 13034). Lunettes anti-

éclaboussures ou écran facial avec des lunettes de sécurité.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus

d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection

individuelle".

Procédures d'urgence : Éloigner le personnel superflu. Couvrir le produit répandu avec un matériau

incombustible, p.ex.: sable ou terre. Réutiliser si possible. Autrement, éliminer les

matériaux récupérés conformément à toutes les réglementations locales,

provinciales ou fédérales.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir le produit répandu en grande quantité à l'aide de sable ou de terre.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection

individuel.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger,

boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après

toute manipulation.

Dangers supplémentaires lors du

traitement

: Peut être corrosif pour les métaux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans

l'emballage d'origine.

Produits incompatibles : Acides forts.

Matières incompatibles : Métaux. Matières organiques.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Sodium hydroxide (1310-73-2)		
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
Nom local	Sodium hydroxide	
OEL C	2 mg/m³	
Notations et remarques	Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.	
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021	
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
Nom local	Sodium hydroxide	
Plafond (OEL C)	2 mg/m³	
Notations et remarques	RP	
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety	
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
Nom local	Sodium hydroxide	

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Sodium hydroxide (1310-73-2)		
OEL C	2 mg/m³	
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)	
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'expo	sition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide	
OEL C	2 mg/m³	
Notations et remarques	TLV® Basis: URT, eye, & skin irr	
Référence réglementaire	ACGIH 2022	
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeur	s limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide	
OEL C	2 mg/m³	
Notations et remarques	TLV® Basis: URT, eye, & skin irr	
Référence réglementaire	ACGIH 2022	
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
Nom local	Sodium hydroxide	
OEL C	2 mg/m³	
Notations et remarques	TLV® Basis: URT, eye, & skin irr	
Référence réglementaire	ACGIH 2022	
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposi	tion professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide	
OEL C	2 mg/m³	
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)	
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
Nom local	Sodium hydroxide	
OEL C	2 mg/m³	
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-013-2020)	

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Sodium hydroxide (1310-73-2)		
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
Nom local	Sodium hydroxide	
OEL C	2 mg/m³	
Référence réglementaire	Ontario Occuational Exposure Limits under Regulation 833	
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs lin	nites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide	
OEL C	2 mg/m³	
Notations et remarques	TLV® Basis: URT, eye, & skin irr	
Référence réglementaire	ACGIH 2022	
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'e	exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide	
OEL C	2 mg/m³	
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S- 15.1 Reg 10	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
Nom local	Sodium hydroxide	
ACGIH OEL C	2 mg/m³	
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT, eye, & skin irr	
Référence réglementaire	ACGIH 2022	
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
Nom local	Sodium hydroxide	
OSHA PEL TWA [1]	2 mg/m³	
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1	

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de

: Éviter le rejet dans l'environnement.

l'environnement

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Caoutchouc nitrile/PVC

Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374)

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Vêtements résistant à la corrosion (EN 14605)

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:









SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Bleu, liquide clair.

Couleur : Bleu(e)

Odeur : mild Odeur d'ammoniac quaternaire

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : > 12

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : > 100 °C

Température d'auto-inflammation : Non auto-inflammable

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité : Aucune donnée disponible

Non applicable

Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de la vapeur à 20°C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1 – 1.05

Solubilité : soluble dans l'eau.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Not explosive.

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité : Pas d'informations complémentaires disponibles Stabilité chimique : Pas d'informations complémentaires disponibles

Possibilité de réactions dangereuses : Pas d'informations complémentaires disponibles

Conditions à éviter : Pas d'informations complémentaires disponibles

Matières incompatibles : Acides forts. Métaux. Matières organiques.

Produits de décomposition dangereux : Pas d'informations complémentaires disponibles

Temps de durcissement: : Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé.
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé.
Toxicité aigüe (inhalation) : Non classé

BASIC BILGE CLEANER	
ATE CA (oral)	69246 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	75000 mg/kg de poids corporel

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Disodium metasilicate (6834-92-0)		
DL50 orale rat	1152 – 1349 mg/kg de poids corporel (Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 7 day(s))	
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg de poids corporel (EPA OPPTS 870.1200: Acute Dermal Toxicity, 24 h, Rat, Male / female, Experimental value, Dermal, 14 day(s))	
CL50 Inhalation - Rat	> 2.06 mg/l (EPA OPPTS 870.1300: Acute Inhalation Toxicity, 4 h, Rat, Male / female, Experimental value, Inhalation (vapours), 14 day(s))	
Sodium hydroxide (1310-73-2)		
DL50 cutanée lapin	1350 mg/kg	
ATE CA (Cutané)	1350 mg/kg de poids corporel	
C9-11, Ethoxylated Alcohol (68439-46-3)		
DL50 orale rat	1378 mg/kg (Rat, Oral)	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Rabbit, Dermal)	
ATE CA (oral)	1378 mg/kg de poids corporel	

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau. Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes : Non classé

cibles (STOT) (exposition unique)

Disodium metasilicate (6834-92-0)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Disodium metasilicate (6834-92-0)	
-	227 – 237 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)

Danger par aspiration : Non classé

Voies d'exposition possibles : Contact avec la peau et les yeux. Ingestion.

Symptômes/Effets attendus, aigus et différés : Corrosion of the eye tissue. Peut causer des irritations

de la peau, dermatites, ou brûlures cutanées.

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Symptômes/effets après contact avec la peau

Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

Symptômes chroniques : No effects known.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) Aucune donnée disponible

Disodium metasilicate (6834-92-0)		
CL50 - Poissons [1]	210 mg/l (ISO 7346-1, 96 h, Danio rerio, Semi-static system, Fresh water, Experimental value)	
CE50 - Crustacés [1]	1700 mg/l (EU Method C.2, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)	
CE50 72h - Algues [1]	207 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-5.65	

Irritation.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Non établi.

Disodium metasilicate (6834-92-0)		
Persistance et dégradabilité	Biodegradability: not applicable.	
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable (inorganic)	
DThO	Not applicable (inorganic)	
C9-11, Ethoxylated Alcohol (68439-46-3)		
Persistance et dégradabilité Readily biodegradable in water.		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Non établi.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) Aucune donnée disponible

Disodium metasilicate (6834-92-0)	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Disodium metasilicate (6834-92-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) -5.65	
C9-11, Ethoxylated Alcohol (68439-46-3)	
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée de bioaccumulation disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Écologie - sol	Aucune donnée (d'essai) sur la mobilité de la substance n'est disponible.	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Aucune donnée disponible	
Disodium metasilicate (6834-92-0)		
Tension de surface	No data available in the literature	
Écologie - sol	Low potential for adsorption in soil.	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-5.65	

12.5. Autres effets néfastes

: Non classé Ozone

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Réutiliser si possible. Autrement, éliminer les matériaux récupérés

conformément à toutes les réglementations locales, provinciales ou

fédérales.

du produit/emballage

Recommandations pour le traitement : Réutiliser si possible. Autrement, éliminer les matériaux récupérés

conformément à toutes les réglementations locales, provinciales ou

fédérales.

Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Disodium metasilicate (6834-92-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Sodium hydroxide (1310-73-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

C9-11, Ethoxylated Alcohol (68439-46-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Disodium metasilicate (6834-92-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Sodium hydroxide (1310-73-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

C9-11, Ethoxylated Alcohol (68439-46-3)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 16: Autres informations

 Date d'émission
 : 09/30/2022

 Date de révision
 : 05/01/2023

Textes complet des phrases H:	
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves

L'utilisateur est responsable de fournir un lieu de travail sécuritaire en se basant sur l'information de santé et sécurité exposée par ce guide. Project Clean Inc. n'assume aucune responsabilité en cas de dommages ou de pertes attribuables à la manutention ou à l'utilisation inadéquates de ce produit.

L'information retrouvée sur la fiche de données de sécurité provient de sources récentes et semble tout à fait fiable.